

À l'attention de :

Madame Ursula von der Leyen
Présidente de la Commission européenne

Madame Stella Kyriakides
Membre de la Commission européenne

1040 Bruxelles
Belgique

Via e-mail : ec-president-vdl@ec.europa.eu ; cab-von-der-leyen-contact@ec.europa.eu ; cab-kyriakides-contact@ec.europa.eu

Le 25 février 2022

Guerre en Ukraine :

- **demande urgente aux pays voisins de suspendre temporairement les dispositions légales d'entrée des animaux de compagnie**
- **mise en place d'installations de quarantaine pour les animaux de compagnie**

Madame la Présidente, Madame la Commissaire,

Je vous écris au nom de PETA France – une affiliée de la plus grande organisation de défense des droits des animaux au monde – avec le soutien de plus de 6,5 millions de sympathisants.

Nous sommes choqués par les derniers événements en Ukraine et l'invasion de toutes les régions du pays par les troupes russes. L'Ukraine déplore la perte de soldats et de civils après plusieurs tirs de roquettes, et des personnes terrifiées tentent de quitter le pays. De nombreuses personnes traumatisées fuient vers les pays voisins de l'UE, et font face à la décision terrible de laisser derrière elles leurs animaux de compagnie bien-aimés ou les animaux sans abri des rues ou des refuges, en raison des dispositions relatives à la circulation non commerciale des animaux de compagnie dans l'UE.

Nous avons reçu différentes informations sur les procédures actuelles à la frontière ukrainienne en provenance de Pologne, de Roumanie, de Slovaquie et de Hongrie.

Organisations affiliées

- PETA Allemagne
- PETA Asie
- PETA Australie
- PETA États-Unis
- PETA Inde
- PETA Pays-Bas
- PETA Royaume-Uni



B.P. 90316
75464 Paris Cedex 10
France

Info@petafrance.com
PETAFrance.com

Compte tenu des derniers événements, nous vous demandons par la présente de suspendre les lois s'appliquant au règlement (UE) n° 576/2013 et de permettre aux personnes en fuite d'emmener leurs animaux de compagnie et autres animaux dans le besoin depuis l'Ukraine vers tous les États membres de l'UE. Nous demandons également à l'UE de coopérer avec les États membres entourant l'Ukraine afin de mettre en place suffisamment d'installations de quarantaine pour héberger les animaux ne disposant pas des vaccins antirabiques nécessaires après avoir été introduits dans les pays en question, et leur fournir un traitement vétérinaire si nécessaire. L'entrée contrôlée dans l'UE d'animaux non vaccinés ou non munis d'une micropuce garantira un traitement approprié des animaux secourus, y compris ceux provenant de zones à risque de rage.

En Ukraine, de nombreux animaux, dont des chiens et des chats, ne sont ni vaccinés ni munis d'une micropuce, ce qui signifie qu'ils ne disposent pas des documents nécessaires pour quitter le pays avec leurs familles ou d'autres personnes compatissantes et entrer dans les États membres voisins de l'UE. Un test d'anticorps antirabiques par analyse sanguine – qui serait nécessaire pour que ces animaux franchissent la frontière conformément à toutes les réglementations légales – peut prendre des jours, voire des semaines. En raison de la réglementation en vigueur, de nombreux animaux vulnérables restent donc sur place sans leurs familles ou d'autres personnes attentives, et meurent de faim ou de soif.

Nous vous demandons de défendre ces animaux – qui peuvent reconforter les personnes en fuite et traumatisées en ces temps douloureux – et de permettre à leurs familles et autres personnes compatissantes de les mettre en sécurité.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de ma plus haute considération,

Iris Douzet
Chargée de campagne
PETA France
irisD@petafrance.com

Organisations affiliées

- PETA Allemagne
- PETA Asie
- PETA Australie
- PETA États-Unis
- PETA Inde
- PETA Pays-Bas
- PETA Royaume-Uni